

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 30 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. LENOBLE Pascal, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique

Absents excusés : M. BOURRELLIER Thierry, M. LARQUET Daniel, M. CHEVALIER Raphaël, Mme GOODE Virginie, M. DALBART Florian, M. GRISEL Julien, Mme TISON Catherine,

Absente : Mme LE PLEY Saouda

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. BOURRELLIER Thierry	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno
M. LARQUET Daniel	Pouvoir à	Mme PRIEUR Brigitte
M. DALBART Florian	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme GOODE Virginie	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud
Mme TISON Catherine	Pouvoir à	M. DURIEZ Dominique

DATE DE CONVOCATION	:	22/05/2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	19
VOTANTS	:	25 (dont 6 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme LION BOUCHER Patricia

Objet : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison de l'accroissement du nombre de travaux à effectuer dans les bâtiments et en raison de l'amélioration que la ville souhaite apporter sur l'entretien des espaces verts. Il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 20 septembre 2023, un emploi

permanent d'agent d'entretien polyvalent (espaces verts et bâtiments) relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet.
Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le Conseil Municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique modifiée, il est précisé que la rémunération ne pourra être supérieure au 1er échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

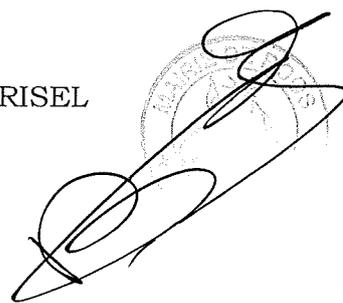
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'entretien des bâtiments et des espaces verts à temps complet.
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an dans les conditions définies ci-dessus.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64111 du budget primitif 2023

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Bruno GRISEL



La secrétaire de séance

Patricia LION BOUCHER

